

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Montpellier - Licence - Sciences de la vie - Parcours Licence - Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE)
option Prépa concours Agro Vété (PCAV)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Montpellier - Licence - Sciences de la vie - Parcours Licence - Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE) option Prépa concours Agro Vété (PCAV)	Jury par défaut	Tous les candidats	36	1096	160	232	11	5

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES DE LA VIE :

* Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique, en effet, d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

* Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La L1 « Prépa Concours Agro Vété » (PCAV) est la première année d'un parcours spécifique proposé durant les deux premières années (L1 et L2) du cursus de licence « Sciences de la Vie » de l'Université de Montpellier. Ce parcours PCAV a pour vocation l'acquisition d'un socle solide de connaissances scientifiques pluridisciplinaires à dominante biologie (niveau L2), ainsi que la préparation aux concours B d'entrée dans les écoles nationales d'agronomie et les écoles vétérinaires (<https://www.concours-agro-veto.net/>).

Le parcours PCAV est un parcours de L1 et L2 renforcées (30 à 34 ECTS par semestre) proposé à un petit nombre d'étudiants sélectionnés sur dossier. Compte tenu de la spécificité du parcours (préparation des concours B BIO et B ENV), la qualité du dossier scolaire et la maturité du projet de formation et/ou du projet professionnel décrit(s) dans une lettre de motivation détaillée, sont des critères de sélection importants pour rejoindre le parcours.

L'offre d'enseignements du parcours PCAV est répartie sur les 4 premiers semestres de la licence (L1 et L2). Elle comprend des unités d'enseignements disciplinaires, en particulier en Sciences de la Vie (du gène à l'écosystème) mais également en Chimie, Mathématiques, Physique, ainsi que des enseignements transversaux méthodologiques et de langue (anglais). Ce socle est complété par des modules spécifiques de renforcement en biologie, en chimie et, en L2, de préparation aux épreuves orales du concours B.

--

+ d'info sur l'offre de formation : <https://formations.umontpellier.fr/fr/index.html>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour l'aider dans le classement des candidatures, la commission d'examen des vœux a défini et paramétré une étape de pré-traitement automatisé d'une sélection de données quantitatives figurant dans les dossiers des candidats. Ce traitement a permis de produire un score d'évaluation quantitative attribué au dossier du candidat, qui a servi pour générer un pré-classement des candidatures. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ce pré-classement pour apprécier et classer les candidatures.

Les données quantitatives prises en compte dans ce pré-classement sont notamment : (i) les notes obtenues en première et terminale dans les matières scientifiques, en particulier en biologie (ou sciences du vivant en général) ; (ii) les notes obtenues en première et terminale dans les matières littéraires, en particulier en anglais ; (iii) les appréciations renseignées par l'établissement sur la fiche avenir du candidat.

En plus de ce préclassement, les informations prises en compte par ailleurs par la commission d'évaluation des vœux pour apprécier et classer les dossiers de candidatures sont en particulier : (i) la variabilité des notes obtenues et la progression de ces notes, en sciences en particulier, en première et terminale, (ii) le cursus suivi, les enseignements de spécialité retenus, (iii) la lettre de motivation et la description du projet de formation et/ou projet professionnel par l'étudiant.

Durant toute la procédure, la commission d'examen des vœux s'est attachée à interclasser les candidatures en faveur des dossiers montrant le plus d'intérêt à suivre le parcours de formation et le plus d'aptitudes pour en profiter et y réussir.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères

que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

L'évaluation des candidatures s'est déroulée de façon satisfaisante.

Pour aider les candidats, il est rappelé que ce parcours consiste en une formation académique en Sciences de la Vie correspondant aux deux premières années d'une Licence universitaire, avec, pour spécificité, la préparation en parallèle d'un concours national d'entrée dans les écoles nationales agronomiques et vétérinaires (concours B BIO et B ENV). Pour que la commission d'examen des vœux puisse apprécier au mieux les capacités de réussite de l'étudiant dans le parcours et au concours, il est très important (i) que le candidat présente de façon détaillée son projet de formation et/ou son projet professionnel dans sa lettre de motivation, (ii) que le parcours Prépa Concours Agro Vété soit adapté à ce projet présenté, et (iii) que les données quantitatives et qualitatives présentées dans le dossier soient en cohérence avec l'objectif de succès dans le parcours et au concours B.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
---------------------	------------------------------	--	--	---------------------------------

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Critères prioritaires	Présence de la totalité des pièces demandées	<p>PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUT PUBLIC • Résultats des épreuves anticipées au baccalauréat français • Certificat de niveau en langue française (candidats ne possédant pas la nationalité française ou n'étant pas titulaire d'un baccalauréat français) • Projet de formation motivé • Bulletins de 1ère (1er, 2ème et 3ème trimestres) • Bulletins de terminale (1er et 2ème trimestres) • Fiche Avenir</p> <p>PIECES OBLIGATOIRES POUR LES TITULAIRES DU BACCALAUREAT • Bulletins de terminale (1er, 2ème et 3ème trimestres) • Résultats du DAEU/Brevet français • Résultats du diplôme étranger (équivalent au Bac) • Bulletins du supérieur /attestations de réussite et /ou diplômes obtenus depuis le baccalauréat pour les étudiants ayant déjà été inscrit dans l'enseignement supérieur • Projet de formation motivé</p>	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Disposer de compétences scientifiques	Cursus suivi et notes dans les matières scientifiques	Bulletins de notes dans les matières scientifiques : sciences de la vie et de la terre ou biologie, mathématiques, chimie, sciences physiques	Essentiel
	Disposer de compétences en communication	Cursus suivi et notes dans les matières littéraires	Bulletins de notes dans les matières littéraires : français, histoire, géographie	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Disposer de compétences de communication	Présenter son projet de formation de façon argumentée, claire et logique	Lettre décrivant le projet de formation motivé	Important
	Disposer de compétences méthodologiques et comportementales	Présenter son projet de formation de façon argumentée, claire et logique	Lettre décrivant le projet de formation motivé	Important
	Disposer de compétences méthodologiques et comportementales	Évaluation par les enseignants de la capacité à s'investir, la méthode de travail, l'autonomie, l'engagement citoyen et la capacité à réussir	Fiche Avenir	Complémentaire
Savoir-être	Disposer de compétences méthodologiques et comportementales	Évaluation par les enseignants de la capacité à s'investir, la méthode de travail, l'autonomie, l'engagement citoyen et la capacité à réussir	Fiche Avenir	Complémentaire

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi	Se positionner de façon argumentée dans un projet de formation et/ou un projet professionnel	Lettre décrivant le projet de formation motivé	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire	Présenter son projet de formation de façon argumentée, claire et logique, cohérente avec les objectifs du parcours de formation choisi	Lettre décrivant le projet de formation motivé : un projet motivé vers une formation dans les sciences agronomiques ou sciences vétérinaires et vers la présentation du concours B d'entrée dans les écoles nationales agronomiques ou vétérinaires sera important	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Curiosité intellectuelle, capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages	Dynamisme, curiosité intellectuelle, prise d'initiative, engagement social, activités sportives, culturelles ou artistiques	Renseignements du dossier Parcoursup	Complémentaire
	Curiosité intellectuelle, capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages	Dynamisme, curiosité intellectuelle, prise d'initiative, engagement social, activités sportives, culturelles ou artistiques	Lettre décrivant le projet de formation motivé	Complémentaire

Signature :

Philippe AUGÉ,
Président de l'établissement Université de Montpellier